



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 février 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle du conseil**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 février 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, SAVARY Yannick, LIGAUD Guy, BOISSEAU William, MERLET Pascal, COLLIN Alexis et Monsieur ERTEL Sébastien.

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame JEANVOI Nicole est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023
2. Rapports des commissions *et délibérations* :
 - *Approbation du Compte de Gestion 2022*
 - *Approbation du Compte Administratif 2022*
 - *Affectation du résultat 2022*
 - *Modification de l'Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*
 - *D.E.C.I. « Saudinet » / Modification de la Demande de subvention D.E.T.R. 2023*
 - *Aménagement « L'Etang » / Demande de subvention au titre du reversement du produit des amendes de police*
 - *Création d'un pumphtrack / Demande de subvention au titre du volet régional « plan 5000 terrains de sport »*
 - *Désignation référentes « violences faites aux femmes »*
3. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- La rentrée s'est bien passée.
- Restauration scolaire : le prestataire a fait part mi-janvier à la municipalité de sa volonté de réviser les tarifs appliqués dès le mois de mars prochain puis tous les trimestres conformément à la circulaire interministérielle. Monsieur le Maire et lui-même ont rencontré leurs représentants le 20 février dernier afin de négocier les éléments relatifs à d'éventuelles revalorisations ultérieures. A ce jour, nous sommes en attente de leurs propositions.
- La commission scolaire a reçu les représentants de parents d'élèves le 2 février dernier afin d'évoquer certains sujets, notamment la fourniture du goûter pour les enfants fréquentant la garderie périscolaire.
- Les délégués d'élèves seront reçus par Monsieur le Maire le jeudi 02 mars prochain.
- Le conseil d'école se déroulera le lundi 6 mars 2023 à 18h00.
- Le devis relatif à l'éventuel réaménagement des toilettes doit nous parvenir prochainement.

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- Les représentants de la société « Âges et vies » doivent reprendre contact courant mars (recherche d'un terrain sur notre territoire pour l'implantation d'une structure).
- Club du Temps Libre : la municipalité souhaite accompagner l'association pour relancer son activité. A ce titre une réunion avec « Puzzle » a été sollicitée mais il n'y a eu aucun retour de leur part à ce jour (proposition d'animation pour nos aînés). En conséquence, il convient de prévoir une réunion avec les représentants des communes d'Azay-sur-Indre et Dolus-le-Sec afin d'envisager une action mutualisée sur ce sujet.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- ASSOCIATIONS : les demandes de subventions ont été réceptionnées en mairie les 03 et 10 février derniers. Ces dernières seront étudiées prochainement en réunion de commission (seules 3 associations n'ont pas transmis de dossiers).
- NACEL : Le prochain spectacle se déroulera le samedi 11 mars 2023 (Nicolas JULES). Elle rappelle le contexte particulier lié à la transition de personnel au sein de l'association. En conséquence, la mobilisation du conseil municipal est plus que nécessaire (accueillir le technicien / récupérer les artistes à la gare de SAINT-PIERRE-DES-CORPS, les héberger et les ramener / assurer la billetterie et remettre en ordre de la salle).

Le prochain spectacle « jeune public » se déroulera le jeudi 11 mai 2023. NACEL sollicite la présence d'une personne sur l'intégralité de la journée.

- **BROCANTE** : le comité des fêtes organise sa traditionnelle brocante le dimanche 26 mars prochain et recherche notamment des bénévoles pour le placement, la sécurité ou le service à la buvette. Une réunion est prévue à la Tuilerie ce jeudi quant à l'organisation de cet événement.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose que :

- **BOUCHERIE** : « Le Pretty », actuel utilisateur du laboratoire, devrait quitter définitivement le local à la fin septembre 2023 : l'intégralité du site sera donc disponible pour étudier toute nouvelle activité.
- **S.M.T.S.** : il est précisé que la salariée a été placée en Congé de Longue Maladie. Le Budget Primitif sera voté le mois prochain : la cotisation sera désormais annuelle et basée sur la population INSEE. Un rendez-vous a été sollicité auprès des services de la Région car cette dernière a dégagé une économie de 5% sur le transport scolaire alors que le syndicat assure de plus en plus de tâches sans compensation financière de leur part.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- **BUDGET 2023** : la commission se réunira bientôt pour étudier les dossiers à inscrire au prochain exercice.
- **MAISON MEDICALE** : l'entreprise « B.M.R. » ne répond toujours pas aux sollicitations de la municipalité. En conséquence, des dispositions seront prises rapidement à ce sujet.

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- **P.L.U.** : celui-ci sera opposable à compter du 06 mars prochain.
- **RD 943** : les travaux reprennent le 1^{er} mars et les enrobés définitifs sont prévus entre les 13 et 15 mars prochains ce qui risque d'entraîner les mêmes perturbations que précédemment (déviations).

G- Commission « Finances »

- *Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2022*

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du comptable assignataire qui est identique au Compte Administratif de la collectivité.

Une délibération est prise à l'unanimité pour agréer le Compte de Gestion 2022 (n° 2023-02-D08).

- *Délibération : Approbation du Compte Administratif 2022*

Monsieur le Maire rappelle que chaque membre a été destinataire d'un document synthétique « papier » qui servira de base à sa présentation.

Monsieur le Maire commente celui-ci et répond aux différentes interrogations des membres présents.

Puis, il quitte la salle et laisse la présidence de séance à la doyenne (Madame SIARD) pour le vote de ce dernier.

Une délibération est prise à l'unanimité des votants pour approuver le Compte Administratif 2022 (n°2023-02-D09).

- *Délibération : Affectation du résultat 2022*

Monsieur le Maire indique que l'affectation du résultat 2022 s'établit comme suit :

- Résultat à affecter = 550 476.77 €
- Report en fonctionnement (R 002) = 343 036.74 €
- Affectation en réserve en investissement (R 1068) = 207 440.03 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces décisions (n° 2023-02-D10).

- *Délibération : Modification de l'autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023-01-D02 prise lors de la précédente séance.

Il précise que celle-ci présente une anomalie quant à l'imputation de l'opération n° 96 (acquisition de matériels) au compte 2185 et qu'il convient de rectifier cette dernière (compte 2184).

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette disposition (n° 2023-02-D11).

A ce stade, Monsieur le Maire fait un point sur les actuelles dépenses de fonctionnement, notamment celles liées aux énergies (carburant, combustible et surtout électricité-gaz).

Il précise que le SIEIL 37, tout comme la CCLST, vont budgéter des dépenses d'électricité (x 2.2) et de gaz (x 3.3) en forte hausse découlant de la conjoncture actuelle.

Ces augmentations, sans omettre les variations de prix à venir de la restauration scolaire, auront forcément un impact sur les autres dépenses et ce même avec l'application de l'amortisseur électricité et du bouclier tarifaire.

Néanmoins, compte tenu des finances de la collectivité, il précise qu'aucune augmentation d'impôts ne serait envisagée pour ce nouvel exercice

En effet, une hausse des bases d'imposition est déjà initiée (plus de 7%) et il ne souhaite pas peser plus sur les finances des contribuables chambourgeois.

En outre, il précise que les finances de la collectivité permettent de contracter des emprunts si besoin.

Pour conclure, il présente succinctement les différents projets qui seront ou pourraient être intégrés au prochain budget prévisionnel 2023 (Ecole / Voirie / Tuilerie / Acquisition de matériels / Ponts Romains / D.E.C.I. / Eglise / Circulations douces / Salle omnisports ou Pumptrack).

A ce titre, il invite chaque commission à se réunir rapidement pour statuer sur les projets à retenir.

- *Délibération : D.E.C.I. « Saudinet » / Modification de la demande de subvention D.E.T.R. 2023*

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023-01-D04 prise lors de la précédente séance.

Il indique à l'assemblée délibérante que cette requête peut être établie sur la base de 60% et non 50% comme prévu initialement.

Une délibération est prise à l'unanimité pour homologuer cette modification de demande de subvention (n° 2023-02-D12).

- *Délibération : Aménagement « L'Etang » / Demande de subvention au titre du reversement du produit des amendes de police*

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de réduction de vitesse mené conjointement avec la commune de CHANCEAUX-PRES-LOCHES et sollicite l'aval de l'assemblée délibérante pour solliciter la subvention correspondante.

Il indique notamment qu'une réunion d'information à destination des riverains se déroulera le mardi 02 mai prochain.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette demande de subvention (n° 2023-02-D13).

- *Délibération : Création d'un pumphtrack / Demande de subvention au titre du volet régional « plan 5000 terrains de sport »*

Monsieur le Maire expose le projet éligible à un subventionnement à hauteur de 80% et soumet ce dernier à l'approbation du Conseil Municipal.

Une délibération est prise à 14 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » pour approuver cette demande de subvention (n° 2023-02-D14).

- *Délibération : Désignation référentes « violences faites aux femmes »*

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été abordé lors des questions diverses de la dernière séance et que deux conseillères municipales se sont portées volontaires pour être nommées référentes.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ces nominations (n° 2023-02-D15).

3. Questions diverses

Séismes en Turquie et Syrie

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'apporter notre soutien aux populations victimes des tremblements de terre survenus dernièrement par le vote d'une subvention et rappelle notamment que l'assemblée délibérante valide souvent une participation à hauteur de 1€ par habitant.

Néanmoins, deux structures différentes sont éligibles :

- une proposée par les services de la Préfecture

et

- l'autre par les services de L'Association des Maires Ruraux.

En conséquence, il mentionne que cette décision sera étudiée afin de statuer lors de la prochaine séance.

Visite du cimetière de PAULMY

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er juillet 2022, la réglementation a élargi l'interdiction de produits phytosanitaires dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif dont les cimetières ou encore les stades. C'est dans ce contexte que la Commune de PAULMY a expérimenté ces dernières années, spécifiquement pour son cimetière (végétalisation), un certain nombre de solutions innovantes pour dorénavant l'entretenir, sans recourir aux pesticides et souhaite partager son expérience dans ce domaine.

Cette visite (limitée à 25 personnes) se déroulera le jeudi 02 mars prochain à 14h00.

Traversée du bourg par les bus

Un conseiller municipal fait part de son étonnement quant à la circulation tardive d'un T.E.R. via le bourg.

Monsieur le Maire rappelle l'incidence des travaux d'aménagement du rond-point sur la RD 943 et des déviations instaurées à ce titre.

Il invite à la vigilance au terme de ces travaux et à signaler tout passage intempestif à ce moment là pour prendre les mesures nécessaires.

Parking de Cornillé

Une conseillère municipale a constaté dernièrement que le parking situé au long de la RD 943 sert de temps à autres d'arrêt « pause pipi » ainsi que de zone de dépôt de détritrus pour certains bus de voyageurs.

Elle sollicite une action de la municipalité pour y remédier dans la mesure du possible.

Monsieur le Maire mentionne qu'il est difficile d'y apporter une réponse ou d'installer une signalisation permettant de solutionner ces actes d'incivilité. Toutefois, une étude sera menée pour tenter de résorber ce désordre.

La séance est clôturée à 22h15
Date du prochain conseil municipal : mercredi 05 avril 2023 à 20 h 00

PROCES VERBAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2023

SIGNATURES

Le Maire,



VAILLANT Frédéric

La secrétaire de séance



JEANVOI Nicole